

**Le Médecin Fédéral National**  
**Jean LE BLOND**

Issy les Moulineaux, le 29 octobre 2015

Une commotion cérébrale est une perturbation de la fonction cérébrale provoquée par un choc direct ou indirect à la tête.

Elle cause toute une série de symptômes non spécifiques souvent sans perte de connaissance.

Une commotion cérébrale doit être suspectée en présence d'**un ou de plusieurs** signes parmi les suivants :

- Symptômes (par exemple mal à la tête),
- Signes physiques (par exemple instabilité),
- Altération de la fonction cérébrale (confusion),
- Comportement anormal.

**Tout joueur, avec suspicion d'une commotion cérébrale, doit être RETIRÉ DU JEU obligatoirement, soumis à une évaluation médicale et observé (il ne doit pas être laissé seul) pour déceler d'éventuels signes d'aggravation.**

**L'outil d'évaluation de la commotion cérébrale dans le sport (SCAT 2)** a pour but de sensibiliser au tableau clinique de la commotion cérébrale et de l'expliquer, car un diagnostic précoce et un traitement adéquat contribuent à circonscrire les conséquences possibles.

Le document qui suit (SCAT2) est une check-list permettant d'évaluer la situation sur place, à l'aide de moyens simples, et de prendre les mesures claires qui s'imposent ensuite.

Pour l'équipe médicale, il est impératif d'assimiler cette check-list et de l'avoir à portée de main, sur le bord de la glace. Car le plus important dans la commotion, c'est de l'envisager et de la reconnaître!

**Pour la commission médicale de l'IIHF et de la FFHG, il est essentiel que tout joueur qui a subi une commotion cérébrale doit être examiné par un médecin et que son retour au jeu dans le même match est interdit.**

Un rapport de blessure, obligatoire, doit être adressé au secrétariat médical de la fédération par mail ([j.brouart@ffhg.eu](mailto:j.brouart@ffhg.eu))

Les médecins qui traitent le joueur doivent suivre le protocole « **Return to play** » **Retour sur le terrain.**

Un joueur qui a subi une commotion cérébrale, **ne doit pas retourner au jeu avant un nouvel examen médical. Celui-ci ne pourra revenir au jeu qu'après la disparition de tout symptôme et avoir suivi le protocole de retour au terrain.**

La commission médicale de la FFHG préconise un arrêt sportif complet d'une semaine avant de débiter le protocole de retour sur le terrain.

